



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON**

Séance du 22 juin 2023 - Délibération n° 2023-062

**CRÉATION D'EMPLOI PERMANENT ET AJUSTEMENT
DES EMPLOIS**

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 12 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	25
Votants	22
Vote	
Pour	22
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Madame Sylvie Massicot.

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Mickaël Jouan.

- Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Madame Karen Lanson.

Rapport de Louis Le Coz.

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de valider le tableau des effectifs, en constituant la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non. Le tableau indique aussi les postes autorisés par l'assemblée délibérante. Les contrats de droit privé (contrats aidés) et les contrats d'apprentissage ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

Ce tableau est mis à jour à chaque création ou modification de poste et annuellement pour les ajustements faisant suite aux promotions internes, avancements de grade et mouvements de personnel au cours de l'année.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le **26 JUIN 2023**
ID : 035-213502362-20230626-SG2023_258-DE

Carré 9 :

Dans le cadre du fonctionnement du Carré 9, il est nécessaire de prévoir un poste à temps complet pour assurer l'accueil et le nettoyage de ce nouvel équipement. Le poste sera pourvu par mutation interne du Service Vie des écoles de la Direction des services Educatifs et de la Citoyenneté vers la Direction Vie Patrimoniale et Vie Culturelle, après une période d'expérimentation de janvier à juin 2023.

Missions du poste

- *Entretien des locaux,*
- *Etats des lieux,*
- *Accueil,*
- *Participation à la vie culturelle municipale.*

Description du poste :

- *Catégorie : C,*
- *Filière : Technique,*
- *Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe,*
- *Emploi : Agent polyvalent d'entretien et d'accueil,*
- *Temps de travail : Temps complet,*
- *Date de modification : 1^{er} juillet 2023.*

Pour le remplacement au service Vie des écoles, il est proposé de créer le poste de la manière suivante :

- *Catégorie : C,*
- *Filière : Technique,*
- *Grade : Adjoint technique,*
- *Emploi : Agent des écoles,*
- *Temps de travail : Temps non complet à 28 heures hebdomadaires,*
- *Date de modification : 1^{er} juillet 2023.*

Espaces verts et patrimoine arboré :

Il est nécessaire de modifier les postes sur les grades suivants à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- *Modification d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, en un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, suite à un départ par mutation et un recrutement par mutation au service des espaces verts et du patrimoine arboré de la Direction des Services Techniques, de l'Aménagement et du Patrimoine.*

Le tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} juillet 2023 est en annexe.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le **26 JUIN 2023**
ID : 035-213502362-20230626-SG2023_258-DE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ADOpte les ajustements d'emploi et la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2023, tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

La Secrétaire de séance,
Karen Lanson
Conseillère Municipale



Mis en ligne le **27 JUIN 2023**

Tableau des effectifs - Ville de Redon

Filière	Catégorie	Grade	TC/TNC	Q	Effectif	occupé	vacant	ETP créé	ETP occupé	
Administrative	A - Fonctionnel	DGS + 10.000 habitants	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Administrative	A	Attaché principal	TC		3	3	0	3,00	3,00	
Administrative	A	Attaché	TC		4	4	0	4,00	4,00	
Administrative	B	Rédacteur principal 1ère classe	TC		0	0	0	0,00	0,00	
Administrative	B	Rédacteur principal 2ème classe	TC		2	2	0	2,00	2,00	
Administrative	B	Rédacteur	TC		5	5	0	5,00	5,00	
Administrative	B	Rédacteur	TNC	17,5	1	1	0	1,00	1,00	
Administrative	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC		4	4	0	4,00	4,00	
Administrative	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	TC		4	4	0	4,00	4,00	
Administrative	C	Adjoint administratif	TC		8	7	1	8,00	7,00	
Administrative	C	Adjoint administratif	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80	
Animation	B	Animateur principal de 1ère classe	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Animation	B	Animateur	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	TC		4	4	0	4,00	4,00	
Animation	C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Animation	C	Adjoint d'animation	TC		3	2	1	3,00	2,00	
Animation	C	Adjoint d'animation	TNC	28	1	1	0	1,00	1,00	
Culturelle	A	Attaché de conservation	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Médico sociale	C	ATSEM principal de 1ère classe	TC		2	2	0	2,00	2,00	
Médico sociale	C	ATSEM principal de 2ème classe	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Police municipale	C	Brigadier chef principal de police municipale	TC		4	4	0	4,00	4,00	
Police municipale	C	Gardien-Brigadier de police municipale	TC		2	2	0	2,00	2,00	
Technique	A	Ingénieur principal	TC		2	2	0	2,00	2,00	
Technique	A	Ingénieur	TC		5	4	1	5,00	4,00	
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	TC		3	3	0	3,00	3,00	
Technique	B	Technicien principal 2ème classe	TC		1	1	0	1,00	1,00	
Technique	B	Technicien	TC		5	5	0	5,00	5,00	
Technique	C	Agent de maîtrise principal	TC		6	6	0	6,00	6,00	
Technique	C	Agent de maîtrise	TC		6	6	0	6,00	6,00	
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TC		31	30	1	31,00	30,00	
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	TNC	31,5	1	1	0	1,00	1,00	
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TC		9	9	0	9,00	9,00	
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	31,5	2	2	0	1,80	1,80	
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	TNC	28	1	1	0	0,80	0,80	
Technique	C	Adjoint technique	TC		19	17	2	19,00	17,00	
Technique	C	Adjoint technique	TNC	31,5	5	5	0	4,50	4,50	
Technique	C	Adjoint technique	TNC	28	3	2	1	2,40	1,60	
Technique	C	Adjoint technique	TNC	27,5	1	1	0	0,79	0,79	
Technique	C	Adjoint technique	TNC	21	1	1	0	0,60	0,60	
					Totaux	155,00	148,00	7,00	152,69	145,89